Cinquante-septième année. - N° 129 A Jeudi 6 juillet 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2244

73 – SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBÉRY

Ventes et cessions

410 219 042 RCS Chambéry.
MSSA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 6908000.00 EUR.
Adresse : Pomblière, 73600 Saint-Marcel.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION MSSA Société par actions simplifiée Au capital de : 6 908 000,00 EUR Siège social Pomblière 73600 Saint-Marcel N° RCS 410 219 042 RCS Chambéry, est société absorbante ENVIROCAT Société par actions simplifiée Au capital de : Siège social 69 Rue Montcalm 17000 La Rochelle N° RCS 534 229 471 RCS La Rochelle, est société absorbée Actif : 8 471 836 euros Passif : 3 088 944 euros Actif net apporté : 5 382 892 euros Augmentation du capital de société MSSA, société absorbante : Aucun rapport d'échange des droits sociaux n'a été établi : il n'y a donc aucune augmentation de capital ni aucune prime d'émission. En effet, la société ALKALINE, société par actions simplifiée au capital de 10.909.861 euros, dont le siège social est situé à SAINT-MARCEL (73600), Pomblière, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 438 014 912, détient l'intégralité du capital social de la Société Absorbée et de la Société Absorbante de sorte que les dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce soient spécialement applicables. La contrepartie des apports, à savoir l'actif net apporté, soit la somme de 5.382.892 euros, sera inscrite au compte « Report à Nouveau » de la Société Absorbante. Effet de la fusion : La fusion prendrait effet juridiquement à la date de constatation de la réalisation de la fusion par la Société Absorbante et rétroactivement au 1er janvier 2023 du point de vue comptable et fiscal. En conséquence, toutes les opérations actives et passives effectuées par la société ENVIROCAT depuis le 1er janvier 2023 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront considérées comme accomplies par la société MSSA. La société ENVIROCAT sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Date du projet : 06/06/2023 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 28/06/2023, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Chambéry au nom de la société MSSA Date de dépôt : 29/06/2023, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de La Rochelle au nom de la société ENVIROCAT.